



2009/19 – 28.07.2009

Avertissement aux pépiniéristes concernant
le puceron lanigère,
Eriosoma lanigerum (Hausmann)



Les observations réalisées par certains pépiniéristes de Lesdain (Hainaut occidental) font état d'une présence importante du puceron lanigère (*Eriosoma lanigerum*).

Eriosoma lanigerum est un puceron qui mesure environ 2-3 mm de long. Les individus aptères (sans ailes) sont bruns mais recouverts d'une cire blanchâtre qui cache la couleur de fond et qui leur donne un aspect laineux. Les ailés quant à eux sont bruns et légèrement recouverts de cire (moins que les aptères).



En Europe, ce puceron se développe quasi exclusivement sur pommier, parfois sur cognassier ou poirier. En période de végétation, il se rencontre en colonies sur les troncs ou au niveau des grosses racines. Ses piqûres provoquent l'apparition de galles à l'aspect boursouflé, qui entravent la circulation de la sève et provoquent un affaiblissement ou le dépérissement des plants infectés.

Le puceron lanigère hiverne à l'état de larve, sous l'écorce, dans les anfractuosités du tronc ou au niveau du collet et des racines. Les individus ailés apparaissent d'ordinaire aux alentours du mois de juillet, disséminant l'espèce sur les plantes hôtes environnantes. Dix à douze générations peuvent se succéder au cours d'une année.

Un seul produit est autorisé pour la lutte contre le puceron lanigère sur plantes ornementales (source www.phytoweb.fgov.be, 27.07.2009). Le produit est listé ici sur base de son impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « Rouge »

pirimicarbe : PIRIMOR

50g/100 l d'eau

Dangereux pour les abeilles, ne pas utiliser au moment où elles sont actives.

Il est indispensable d'utiliser un mouillant (TREND), de traiter uniquement par bonne température (mais pas en plein soleil) et de mouiller abondamment les plants jusqu'à refus. Il ne faut pas prévoir de répétition du traitement.

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : <http://www.cra.wallonie.be> (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux et Ormeignies, le 28 juillet 2009

C. Fassotte, R. Cors et M. Tomme¹ & I. Colin²

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Lutte biologique et Ressources phytogénétiques, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW), chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).

Toute reproduction par impression, photocopie, microfilm ou quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable du CRA-W. Le CRA-W ne peut être tenu pour responsable de dommages éventuels découlant de l'usage de cet avertissement.
--